

## MAIRIE DE MARIAC

375 rive de la Dorne  
07160 MARIAC

### DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2017 à 20 h 30

---

**Membres en exercice** : 15

**Membres présents** : 9

**Votants** : 11 (2 procurations)

- **MODIFICATION RAMASSAGE SCOLAIRE MARIAC/DORNAS** : **Validation** de la demande des parents d'élèves et la commune de DORNAS pour la remise en place du ramassage scolaire pour les enfants fréquentant les classes maternelles et primaires de la commune de Mariac. Celui-ci avait été suspendu il y a quelques années. Le trajet sera identique à celui pratiqué précédemment. Le dossier de modification de service de transport scolaire a été transmis au Département en urgence en juillet pour la remise en place de ce parcours dès la rentrée scolaire le lundi 4 septembre 2017. 8 enfants de la commune de Dornas devraient être concernés. A voir pour demander une participation financière à la commune de Dornas.
- **REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION par la CCVE** : Le conseil communautaire a validé le 26 juin le nouveau tableau des attributions de compensation. Seules sont impactées par la modification du produit, les communes ayant un produit présentant une baisse supérieure à 10%. Pour notre commune cela représente une baisse de 158 546 €. Une dotation de solidarité communautaire (DSC) dégressive sur 3 ans sera mise en place pour pallier cette baisse de recettes des attributions de compensation. Pour 2017, le montant de la DSC s'élèvera à 118 909.50 €, pour 2018 le montant s'élèvera 79 273 € et pour 2019 le montant s'élèvera à 39 636.50 €. La convention de dotation de solidarité sera prise pour une période de 3 ans : 2017 à 2019. **Le conseil municipal préfère reporter le vote de cette révision, vu l'absence de 6 membres et vu la complexité.**
- **COMPETENCE FACULTATIVE DU SDE** : Les collectivités ont la possibilité de transférer au SDE 07 la compétence Eclairage Public qui est une compétence facultative et donc la décision relève du libre choix des collectivités. Le transfert recouvre les investissements (travaux), la maintenance des installations d'éclairage, le fonctionnement des installations d'éclairage, la gestion du patrimoine et l'achat d'électricité. La commune demeure associée à la programmation des travaux, au calendrier et au choix du matériel d'éclairage. **La décision de transfert n'est pas prise ce jour. A voir ultérieurement.**
- **CHANGEMENT DE COLLECTE D'ORDURES MENAGERES** : Le SICTOMSED a validé le 28 juin 2017 le projet concernant la mise en place des conteneurs semi-enterrés ou aériens pour les ordures ménagères résiduelles accompagnés de conteneurs aériens pour le tri sélectif. **Pour la commune, 7 points situés en bord de route sont prévus pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 5 au Pont de Fromentières et 2 à Mariac.**

**Chaque point sera composé d'un conteneur pour les ordures ménagères et de 3 conteneurs pour le tri sélectif.**

1. Point en face du HLM, avant le rond-point de l'usine CHOMARAT – accord du propriétaire Marcel DEJOUX
2. Ribefaite
3. Bois la Combe
4. Pont d'Echanoux
5. Partie engazonnée en face de la mairie – à l'ancienne salle des fêtes, il n'y aura plus rien
6. Vers Jérôme SANIAL
7. Viallet – pas encore accord du propriétaire CHOMARAT – en cours

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- ✚ **Projet Lotissement propriété communale –Section AI 295-296 :** Un plan est distribué concernant 4 lots dont 2 (978 m<sup>2</sup> et 830 m<sup>2</sup>) dont l'accès est prévu par la RD 578 avec le raccordement aux réseaux existants, et les 2 autres (833 m<sup>2</sup> et 1 023 m<sup>2</sup>) dont l'accès est prévu par servitude réciproque par la RD 578 avec le raccordement aux réseaux existants. A suivre pour engager les démarches pour réaliser ce projet.
  
- ✚ **Suppression des emplois aidés :** Une copie de lettre datée du 25 août adressée au Premier Ministre et signée des 3 députés de l'Ardèche, du Président du Département, des 2 sénateurs de l'Ardèche dont Mr Jacques GENEST qui est aussi Président de l'Association des Maires ruraux de l'Ardèche et du Président de l'Association des Maires de l'Ardèche est distribuée au sujet de la suppression des emplois aidés officialisée le 9 août dernier, afin de dénoncer les conséquences néfastes de la disparition de ces contrats.
  
- ✚ **Salle des fêtes complexe mairie :** Une demande a été faite concernant les possibilités de climatisation. Se renseigner et demander des devis dans un 1<sup>er</sup> temps.
  
- ✚ **Animation inter CCAS : le dimanche 17/09/2017** animation multi jeux tout public à Mariac en plein air au stade bouliste de 14 h à 18 h et en cas de mauvais temps repli à la salle des fêtes complexe mairie.  
La prochaine réunion est prévue le mercredi 6 septembre à 19 h à Accons pour finaliser la préparation avec distribution de flyers dans les boîtes aux lettres.
  
- ✚ **Spectacle CCVE :** Un spectacle pyrotechnique d'une heure 30 organisé par la Communauté de Communes Val'Eyrieux est prévu le vendredi 13 octobre 2017 à Mariac. Une réunion est prévue le mardi 12 septembre avec les organisateurs.
  
- ✚ **Participation Portage repas :** Pour 2016, la participation à verser à l'ADMR EYRIEUX OUYEZE s'élève à 808.12 € pour 1 746 repas, ce qui représente un prix unitaire de 0.46 €.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h.**